



Certificat

Certificate

**PRODUITS SPECIAUX DESTINES
AUX CONSTRUCTIONS
EN BETON HYDRAULIQUE**

Admission à la marque NF
Décision N° 49-3/3-01 du 27.11.18

Reconduction de la marque NF
Décision N° 49-3/3-03 du 20.05.19

PRB
16 Rue de la Tour
CS10018
85150 LA MOTHE ACHARD

Usine : **LA MOTHE ACHARD**

La société est autorisée à apposer la marque NF-PRODUITS SPECIAUX DESTINES AUX CONSTRUCTIONS EN BETON HYDRAULIQUE, en application des Règles générales de la marque NF et du Référentiel de Certification NF030 pour le produit suivant :

Description du produit admis à la marque NF	
Marque commerciale	Référence commerciale
PRB TP REPAR R3 PR	Produit de réparation structurale - Type CC - Classe R3
	Surface d'application verticale
	Support humide
	Teneur en eau nominale : 16%
	Compatibilité thermique selon NF EN 13687-1

Cette décision atteste que ce produit bénéficie de la marque NF conformément à la norme EN 1504-3 : 2006 et après évaluation conformément au Référentiel de Certification NF030.

Cette décision annule et remplace toute décision antérieure.

Cette décision est prononcée au vu des résultats de contrôles internes à l'entreprise, ceux-ci ayant été confirmés par les essais réalisés lors des visites effectuées par l'organisme d'inspection et les essais réalisés en laboratoire extérieur.

Ce droit d'usage est accordé pour une durée de deux ans à compter de la présente décision, sous réserve des contrôles effectués par AFNOR Certification qui peut prendre toute sanction conformément aux Règles générales de la marque NF et au Référentiel de Certification NF030.


Directeur Général
Franck LEBEUGLE



Dossier suivi par : Sandy PHOMMALY - AFNOR Certification - 01 41 62 61 03
Copies : Philippe TOUZÉ (IFSTTAR) - Auditeurs de la marque NF